

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

2021-02

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 9 FEVRIER 2021

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : mercredi 3 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,

M. MAUCORT, Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, Mme BOISNIER, M. GOUPIL, Adjoints

M. BILLARD, Mme LUMEAU, M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT, Mme BERGER, M. PLOUZEAU, M. PELLETIER, Mme MARTINEAU, Mme DEVAUD, Mme BELLUT, M. PLANCHON, M. DAUDIN, Mme BAUDIN, M. LAPORTE, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ, Mme GACHOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

M. DUCHESNE à Mme LAMBERT

M. BAUMEL à Mme VUILLERMOZ

ABSENT EXCUSE :

Mme CATIN

Mme LEGER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme VUILLERMOZ

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

ADMINISTRATION GENERALE

2021-001 Désignation des membres des instances dans les groupements de commandes avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (Voirie, ST Communs)

2021- 002 Plan communal de sauvegarde

2021- 003 Création d'un groupe de travail sur la révision du stationnement sur la commune de Chinon

2021- 004 Création d'un groupe de travail sur l'étude de la réalisation de la vidéo protection sur la ville de Chinon

FINANCES

2021-005 Rétrocession de concession funéraire

2021- 006 Groupement de commandes entre la ville de Chinon et la Communauté des Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) : fourniture et livraison de repas cuisinés

2021-007 Budget 2021 : avances sur subventions

2021-008 FLES : valorisation des locaux municipaux

2021-009 Demande de subvention Église St Maurice

2021-010 Demande de réduction ou de gratuité de la location de l'espace Rabelais

PERSONNEL

2021-011 Mutualisation d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté des Communes Chinon Vienne et Loire

2021- 012 Tableau des effectifs

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2021-013 Déclassement de l'hôtel Bodard de la Jacopière du domaine public au domaine privé

2021-014 Cession de l'immeuble Bodard de la Jacopière

CONVENTIONS

2021-015 Plus Beaux Détours de France : adhésion répartie entre la CC et la ville.

2021-016 Financement et entretien de toilettes de la pointe du camping à Chinon

COEUR DE VILLE

2021-017 Convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Chinon et la CC-CVL dans le cadre de l'Action cœur de ville – Volet immobilier

2021- 018 ANAH Aide détail des aides

2021- 019 Convention OPAH-RU

2021-020 Création d'une commission Adhoc de suivi OPAH-RU

Le mardi 9 février 2021 s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et annonce que la séance se tiendra à huis clos en raison des conditions sanitaires.

Mme VUILLERMOZ est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire s'excuse de l'absence de M. DUCHESNE pour des raisons de santé et donne par la même de ses nouvelles.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

M. le Maire informe l'assemblée des décisions prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 :

Décision n° 2020-038 du 30 novembre 2020 : Bail professionnel avec le Greta d'Indre et Loire

Vu l'arrivée à échéance du bail conclu avec le GRETA TOURAINE le 1^{er} janvier 2015,

Est conclu un nouveau bail professionnel avec le GRETA Indre-et-Loire pour un local dépendant d'un immeuble sis à CHINON « 22, Place Jeanne d'Arc ».

Le bail est consenti à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de six années.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 28 124 € hors charges, révisable suivant l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Les conditions générales de location sont contenues dans le bail, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer le bail à intervenir entre la Ville de CHINON et le GRETA INDRE-ET-LOIRE.

Décisions concessions cimetières :

Décision n° 2020-039 du 2 décembre 2020 : Octroi de concession de terrain cimetière communal - concession 3576-Emplacement C1T107

Décision n° 2020-040 du 2 décembre 2020 : Renouvellement de concession de terrain cimetière communal-concession 2549-Emplacement B5T81

Décision n° 2020-041 du 2 décembre 2020 : Conversion d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 1566 - emplacement C12T47 (annule et remplace 2020-013)

Décision n° 2021-001 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière – Concession 1565– Emplacement C10T103

Décision n° 2021-002 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière – Concession 3106 – Emplacement E1-EC6

Décision n° 2021-003 du 25 janvier 2021 : renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière – Concession 1541 – Emplacement A11T25

Décision n° 2021-004 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière – Concession 2558 – Emplacement B2T37

Décision n° 2021-005 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière – Concession 2583 – Emplacement B10T5

Décision n° 2021-006 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière – Concession 2580 – Emplacement B9T4

Décision n° 2021-007 du 25 janvier 2021 : Octroi d'une concession dans le cimetière – Concession 3577 – Emplacement C2T19

Décision n° 2021-008 du 25 janvier 2021 : Octroi d'une concession dans le cimetière – Concession 3578 – Emplacement C10T24

Décision n° 2021-009 du 25 janvier 2021 : Octroi d'une concession dans le cimetière – Concession 3579 – Emplacement C13-EC9

Décision n° 2021-010 du 25 janvier 2021 : Renouvellement d'une concession dans le cimetière – Concession 3095 – Emplacement E1T18

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
01-déc-20	Les petites lumières SARL	Avenant Ateliers philosophiques écoles primaires de Chinon	197,60 €	2 novembre au 18 décembre
12 janv. 2021	Association les Anges au plafond	Représentation de spectacle White Dog	8 668,83€	21/01/2021 et 22/01/2021

ADMINISTRATION GENERALE

2021-001 Désignation des membres des instances dans les groupements de commandes avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire (Voirie, ST Communs)

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'UNANIMITÉ :

- **ELIT** les nouveaux représentants appelés à siéger dans la commission d'appel d'offres du groupement de commandes comme suit :

Titulaire : M. Éric MAUCORT

Suppléant : Madame Hélène BERGER

2021- 002 Plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un groupe de pilotage en charge de la révision du Plan communal de sauvegarde de la ville de Chinon avec la prise en compte du risque sanitaire.

- **CONFIE** la mise à jour du DICRIM à ce groupe de pilotage

- **VALIDE** la composition de ce groupe

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'UNANIMITÉ :

- **ELIT** :

- Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Maire
- Monsieur Daniel DAMMERY, Adjoint au Maire
- Madame Christelle LAMBERT, Adjointe au Maire
- Monsieur Jean Marc NARDI, Conseiller municipal
- Monsieur LAPORTE, Conseiller municipal
- Monsieur le Directeur général des services
- Monsieur le Directeur des services techniques mutualisés
- Madame la Directrice des ressources humaines
- Madame la Responsable du service communication
- Un agent du CIAS
- Un agent de la Police Municipale

- **DESIGNE** Monsieur Daniel DAMMERY en qualité d'élu référent et le Responsable de la Police Municipale en qualité de Chef de projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur DAMMERY, son Adjoint à signer tous documents permettant la mise à jour de ces documents et son financement éventuel (imprimerie, appels en nombre...)

2021- 003 Création d'un groupe de travail sur la révision du stationnement sur la commune de Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un groupe de travail en charge de la révision de l'organisation du stationnement pour la commune de CHINON

- **lui CONFIE** la réalisation d'un règlement de voirie

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'UNANIMITÉ :

- **ELIT :**

- Monsieur Éric MAUCORT, Adjoint au Maire
- Madame Sophie LAGREE, Adjointe au Maire
- Monsieur Daniel DAMMERY, Adjoint au Maire
- Madame Chantal BOISNIER, Adjointe au Maire
- Monsieur Fabrice MASSON, Conseiller municipal
- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des services techniques mutualisés
- La Police Municipale
- Des membres extérieurs peuvent être invités en fonction des sujets, des îlots abordés.

- **DESIGNE** Madame Sophie LAGREE en qualité d'élue référente.

- **AUTORISE** Monsieur Jean Luc DUPONT, le Maire ou Madame Sophie LAGREE à signer tous documents permettant la réalisation de cette révision de l'organisation générale du stationnement et du règlement de voirie.

2021- 004 Création d'un groupe de travail sur l'étude de la réalisation de la vidéo protection sur la ville de Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la création d'un groupe de travail en charge de la vidéo protection de la ville de CHINON
- **lui CONFIE** l'étude préalable à ce dossier et la demande de devis s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'UNANIMITÉ :

- **ELIT :**

- Monsieur Éric MAUCORT, Adjoint au Maire
- Madame Sophie LAGREE, Adjointe au Maire
- Madame Christelle LAMBERT, Adjointe au Maire
- Madame Chantal BOISNIER, Adjointe au Maire
- Madame Louise GACHOT, Conseillère Municipale
- Le Directeur Général des Services
- La Gendarmerie Nationale
- La Police Municipale
- Des membres extérieurs peuvent être invités en fonction des îlots abordés.

- **DESIGNE** Monsieur Éric MAUCORT en qualité d'élue référent.

- **AUTORISE** Monsieur Jean Luc DUPONT, le Maire ou Monsieur Éric MAUCORT à signer tous documents permettant le financement de cette étude, la réalisation de la vidéo protection ainsi que son entretien.

FINANCES

2021-005 Rétrocession de concession funéraire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession consentie à Madame Françoise BARBOTIN,

2021-008

- **PROCEDE** au remboursement au profit de Madame BARBOTIN la somme de 4,42 €,
- **APPROUVE** la reprise du caveautin au profit de la commune
- **DIT** que le montant sera de 310,00 € dans le cas de l'acceptation de la reprise du caveautin qui sera laissé sur place par Madame BARBOTIN
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

2021- 006 Groupement de commandes entre la ville de Chinon et la Communauté des Communes Chinon Vienne et Loire (CC-CVL) : fourniture et livraison de repas cuisinés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la ville de Chinon pour la fourniture et livraison de repas cuisinés pour un an renouvelable trois fois
- **ADOPTE** la convention constitutive ci-après annexée qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes
- **ACCEPTE** que la ville de Chinon soit désignée comme coordonnateur du groupement
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Maire ou Madame LAMBERT, Adjointe au Maire, à signer la convention de groupement de commandes au nom de la Ville de CHINON

2021-007 Budget 2021 : avances sur subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ATTRIBUE** les avances sur subventions et participations 2021
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021.

2021-008 FLES : valorisation des locaux municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **FIXE** à 13 709,75 € la valorisation pour 2020 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.

2021-009 Demande de subvention Église St Maurice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le principe de lancement d'un appel d'offre restreint avec publicité au BOAMP et au JOUE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Maurice.
- **SOLLICITE** auprès de l'État (DRAC Centre Val de Loire) une subvention au taux de 60% pour le dossier de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de l'église St Maurice au titre des œuvres classées monument historique
- **SOLLICITE** l'aide au meilleur taux de l'Etat au titre du FDSIL
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.
- **DEMANDE** au Préfet une dérogation de la participation de 20% du montant total

2021-010 Demande de réduction ou de gratuité de la location de l'espace Rabelais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ACCORDE** les demandes de réduction et de gratuité des salles à l'Espace Rabelais

PERSONNEL

2021-011 Mutualisation d'un agent de la Mairie de Chinon auprès du Pôle Culture de la Communauté des Communes Chinon Vienne et Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ADOPTÉ** la convention de mutualisation d'un agent de la Ville de Chinon auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à hauteur de 20 % pour du 1^{er} février 2021 au 31 octobre 2021,
- **AUTORISE** le Maire ou Monsieur Daniel DAMMERY, l'Adjoint délégué aux ressources humaines, à signer la convention de mutualisation ainsi que tous les avenants ou documents liés.

2021- 012 Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs,
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

2021-013 Déclassement de l'hôtel Bodard de la Jacopière du domaine public au domaine privé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le principe du déclassement de l'hôtel Bodard de la Jacopière, 81 rue Haute-Saint-Maurice/6 quai Charles VII, cadastré AR 413 et 415, du domaine public au domaine privé.

2021-014 Cession de l'immeuble Bodard de la Jacopière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** le principe de la cession de l'hôtel Bodard de la Jacopière, 81 rue Haute-Saint-Maurice/6 quai Charles VII, cadastré AR 413 et 415.
- **PRECISE** que cette cession se fera à hauteur d'un montant global de 200 000 €,
- **PRECISE** que cette cession sera proposée au profit de la SCI issue de l'association Hôtel Bodard de la Jacopière ou toute société affiliée qu'elle souhaiterait se substituer,
- **PRECISE** qu'un bornage devra intervenir pour déterminer les surfaces exactes des parcelles issues de la division de la parcelle AR 413, avant signature de l'acte authentique de vente
- **APPOUVE** le principe du bail emphytéotique sur la partie du bâtiment qui hébergera le CIAP, (périmètre à valider en accord avec la DRAC Centre).
- **DIT** que l'acquéreur supportera les frais d'actes et d'honoraires,
- **DESIGNE** l'étude HONDET pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Mme Chantal BOISNIER, adjointe déléguée à signer les actes correspondants à la cession du bâtiment sus nommé ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

CONVENTIONS

2021-015 Plus Beaux Détours de France : adhésion répartie entre la CC et la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe de prise en charge par la Ville de Chinon de 30 % du coût de l'adhésion de la ville de Chinon au réseau des plus beaux détours de France et de 70 % par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.
- **AUTORISE** le Maire ou Madame LAGREE, adjointe déléguée à l'attractivité et au rayonnement de la ville, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

2021-016 Financement et entretien de toilettes de la pointe du camping à Chinon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la prise en charge financière énoncée ci-dessus,
- **APPROUVE** la convention d'entretien comme proposée ci jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou M. MAUCORT à signer tous documents permettant le financement et l'entretien de ce bloc sanitaire posé sur l'emprise foncière du camping de Chinon

CŒUR DE VILLE

2021-017 Convention opérationnelle entre Action Logement, la Ville de Chinon et La CC-CVL dans le cadre de l'Action cœur de ville – Volet immobilier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention relatif au soutien financier d'Action Logement sur le périmètre ORT de Chinon,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions à venir et tout autre document lié à Action Logement dans le périmètre de l'ORT.

2021- 018 ANAH Aide détail des aides

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe d'abonder les subventions de l'Etat et de la CCCVL pour réduire le reste à charge des porteurs de projet,
- **APPROUVE** le tableau des aides,
- **APPROUVE** les montants à la convention à signer avec le Département et l'Etat,
- **AUTORISE** le Maire en charge du dossier à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

2021- 019 Convention OPAH-RU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le projet de convention relative au volet OPAH-RU sur le seul périmètre ORT de Chinon,
- **APPROUVE** le projet de convention relative aux aides incitatives sur le reste du territoire communautaire (la convention OPAH)
- **AUTORISE** M. le Maire ou Madame Chantal BOISNIER, adjointe au Maire à signer les conventions à venir et tout autre document lié à l'OPAH et OPAH-RU.

2021-020 Création d'une commission Adhoc de suivi OPAH-RU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la création d'une Commission Adhoc dédiée aux suivis des demandes des porteurs de projets et de l'OPAH-RU dans son ensemble.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**UNANIMITÉ** :

- **ELIT** :

- Madame Chantal BOISNIER, Adjointe au Maire
- Monsieur Éric MAUCORT, Adjoint au Maire
- Monsieur Jean-Marc NARDI, Adjoint au Maire
- Monsieur Patrick GOUPIL, Adjoint au Maire
- Monsieur Jean-Jacques LAPORTE, Conseiller municipal

- **DESIGNE** Madame Chantal BOISNIER, en qualité d'élue référente.
- **AUTORISE** Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Maire ou Madame Chantal BOISNIER, Adjointe au Maire à signer tous documents relatifs à cette commission.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 18.

Date de publication :

16 FEV. 2021

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

